

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°10

### SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni le 17 septembre 2021 à 08h30, à la salle des fêtes de Perrex sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Date de convocation : 10 septembre 2021

Nombre de membres présents : 26

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

Nombre de votants : 26

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC			X
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES		X		LOTTE BERNARD	X		
	BIGOT AGNES	X			POLONIA JOSEPH		X	
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPOIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	AUCAGNE GEORGES	X			CAMILLERI JEAN-LUC		X	
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	CHANEL BRIGITTE		X		ROZIER JOELLE	X	
CHEVALIER BERNARD			X		MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE		X			LAURENT MICHELE		X	
LUX JEAN-MICHEL		X			LUCENET THIERRY			X
VIOT DOMINIQUE		X			RIBOLLET ROGER		X	
REIGNIER ALAIN		X			VERT JACQUES			X
CLEYET-MARREL CLAUDE			X		CHAIGNEAU JOELLE		X	
LABALME RICHARD			X		MORIN BRIGITTE	X		
ECKERT PIERRE			X		FONTAN CORINE			X
ROBERT MAGALI				X	PERRAUD CAMILLE			X
DAVIDIAN PHILIPPE			X		HINSCHBERGER FRANCINE			X
ALBAN BERNARD		X			PROST PHILIPPE		X	
COTTEY ROMAIN		X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
PEIGNE BENOIT			X		MARTINEZ ROMAIN			X
VARVIER SERGE		X		DEBROS PASCAL			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

Monsieur PEIGNE donne pouvoir à Monsieur FERRE.

La séance est ouverte à 08h30.

### 1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, M. COTTEY Romain est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 JUIN 2021

Le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** le compte-rendu n°9 de la séance du 18 juin 2021.

## 3. POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Ferré explique qu'un important mouvement chez les agents administratifs a lieu :

- ✓ Céline Mazoyer : départ le 31 août 2021 pour le CDG 71 : remplacement à l'étude.
- ✓ Sylvie Briday en longue maladie depuis septembre 2018 sera mutée au 1<sup>er</sup> novembre 2021 à la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour travailler au sein de la Maison France Service.
- ✓ Magalie Lagrange sera mutée à la Communauté de Communes La Veyle au 1<sup>er</sup> octobre 2021 : recrutement en cours pour son remplacement.
- ✓ Florence Gamby, détachée à la CFDT depuis 2017, a émis le souhait de revenir au SMIDOM à mi-temps. Une rencontre a eu lieu le 28 juillet 2021. Florence Gamby a repris contact fin août 2021 avec Monsieur Ferré pour lui dire que compte tenu de la proposition de mi-temps (un mois à la CFDT/un mois au SMIDOM) qu'elle ne souhaitait pas revenir dans ces conditions.

## 4. POINT SUR LES OPERATIONS DES ECHANGES DE BACS SUR LES COMMUNES D'EX-BORDS DE VEYLE

Monsieur Ferré explique que l'opération est terminée sur les 4 communes (Chaveyriat, Chanoz-Chatenay, Biziat, Saint Julien sur Veyle). Sur les 78 bacs détruits, 62 bacs ont été repris par EMMAUS. Taux de hors d'usage : 46 % supérieur à la prévision de 30 % mais moins d'échanges ont eu lieu.

	Echanges		Infos	
	potentiel	réalisé	potentiel	réalisé
Chaveyriat	211	124	176	75
Chanoz	189	71	141	43
Biziat	222	95	138	56
St Julien	194	65	132	33
	816	355	587	207
		44%		35%

Pour la commune de Mézériat :

- ✓ Présentation au Conseil Municipal le lundi 13 septembre 2021.
- ✓ 3 Sessions : 24 et 25 septembre 2021, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2021, 08 et 09 octobre 2021 auront lieu dans les locaux techniques de la commune.

Pour la commune de Vonnas :

- ✓ Présentation au Conseil Municipal le mardi 05 octobre 2021.
- ✓ 3 sessions : 22 et 23 octobre 2021, 29 et 30 octobre 2021, 05 et 06 novembre 2021 auront lieu dans les locaux (ex-Agri Sud Est entrée Est de la commune).

Sur une suggestion de Guy Dupuit, les flyers l'opération de Vonnas seront mis dans le courrier envoyé aux usagers plutôt que d'être distribués par la mairie. Meilleure communication.

## 5. MARCHE DE COLLECTE DES OMR SUR LES COMMUNES D'EX-BORDS DE VEYLE

Monsieur Ferré explique à l'assemblée délibérante que le marché a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. Le meilleur prix ressortait à 160 € la tonne collectée alors qu'en régie nous sommes à 140 € en 2020. Révision du cahier des charges pour envisager des offres plus intéressantes.

## 6. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Monsieur Ferré présente les tableaux et les graphiques à l'assemblée. Ceux-ci seront joints au compte-rendu.

## 7. COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET DU VERRE

Pour la collecte des emballages : nous avons récupéré notre véhicule le 09 juillet 2021. Reprise normale de l'activité à cette date. Un appel d'offres en cours pour les 4 prochaines années (2+1+1).

Pour la collecte du verre : nous avons, de nouveau, constaté de nombreux débordements des colonnes verre de la part de MINERIS qui est le prestataire du SYTRAIVAL, particulièrement les semaines 32 et 33. Nous attendons la position du SYTRAIVAL suite aux appels d'offres pour se déterminer sur une éventuelle reprise de cette activité en régie.

Monsieur Rabuel informe que sur la commune de Vonnas, la collecte du verre était catastrophique. Les verres qui étaient par terre n'étaient pas ramassés par le collecteur. Ce qui engendrait des dépôts encore plus importants.

Monsieur Ferré souligne que cela donne une mauvaise image du SMIDOM alors que ce n'est pas de son fait.

## 8. MISE EN PLACE DU POINT DE COLLECTE POUR REEMPLOI A LA DECHETERIE DE SAINT ETIENNE

Monsieur Dupuit informe que le Syndicat poursuit son engagement dans l'économie circulaire. Une rencontre avec Tremplin a eu lieu le 10 septembre 2021. Madame Foret, Messieurs Dupuit et Ferré ont participé à cet échange. Il en est ressorti qu'un agent valoriste de l'association Tremplin viendrait deux après-midis par semaine (mercredi et samedi) à la déchèterie de Saint Etienne sur Chalaronne. Coût forfaitaire à l'année : 9 260 € (équivalent à 90 tonnes détournées même principe que pour la déchèterie de Vonnas). La mise en place du local est à la charge du Syndicat.

Monsieur Ferré fait lecture de la convention à l'assemblée.

**Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'Association TREMP LIN située 623, Chemin d'Eternaz à BOURG EN BRESSE.

## 9. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE SAONE

Monsieur Jarret explique la convention à l'assemblée délibérante. Afin de pallier les pannes de ses camions de collecte des ordures ménagères, la Communauté de Communes Bresse Saône souhaite pouvoir solliciter la mise à disposition de véhicules auprès d'autres services publics de gestion des déchets.

Le SMIDOM VEYLE SAONE dispose pour ses besoins d'un véhicule de secours qui peut, selon disponibilité, être mis à disposition de la Communauté de Communes Bresse Saône.

Ce camion d'un PTAC de 19 tonnes équipé d'une benne à ordures ménagères de 14 m3 permettrait la collecte des ordures ménagères sur le secteur nord du territoire de la Communauté de Communes Bresse Saône.

La facturation de notre BOM s'élèverait à 300 € par jour.

**Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes Bresse Saône.

## 10. RESULTATS DE LA FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2021

Monsieur Ferré présente les résultats de la facturation de la redevance incitative du 1<sup>er</sup> semestre 2021 aux membres présents. Les tableaux seront joints au compte-rendu.

On constate un impact sur la trésorerie du fait de l'encaissement direct des usagers de la Communauté de Communes de la Veyle. Une ligne de trésorerie a été souscrite à hauteur de 700 k€. Un tirage de 550 k€ a eu lieu début août 2021. Au 14 septembre 2021, un reste à réaliser sur la Communauté de Communes La Veyle de 214 k€ sur un total de 870 k€. En conséquence, un remboursement de 300k € sur la ligne de trésorerie a pu être fait le 16 septembre 2021.

Pour le SMIDOM historique pas eu de remarques suite à l'augmentation des tarifs. Pour les communes d'Ex-Bords de Veyle, des appels et des mails ont été reçus pour demander des explications sur la raison de l'augmentation des tarifs. Il faudrait améliorer l'information sur les modifications de tarifs. Pour les 4 communes, la communication a eu lieu lors des échanges mais rien de fait pour Mézériat et Vonnas.

Monsieur Jacquet fait remarquer que l'augmentation des tarifs a entraîné des dépôts sauvages des petits artisans. Il faudrait également sortir les établissements de Georges Blanc des statistiques.

Monsieur Rabuel souligne que les élus du Conseil Municipal de Vonnas ont eu beaucoup de questions sur l'augmentation des tarifs de la part des citoyens. Il faut mieux communiquer par exemple en joignant une note explicative sur les tarifs lors de l'envoi du courrier aux usagers.

Monsieur Ferré informe que 2000 factures non pas été reçues pour certains habitants des communes de Garnerans, Montceaux et Montmerle sur Saône. Réception en cours semaine 38.

## 11. FACTURATION FICTIVE DES COMMUNES DE CHALEINS ET MESSIMY

Une facturation fictive au 1<sup>er</sup> semestre 2021 a été envoyée aux habitants de Chaleins et Messimy. Les recettes fictives se sont élevées à 171,70 k€ avec une facture moyenne de 145,03 € contre 88,90 € pour le SMIDOM. Quelques changements de bac ont eu lieu. On a pu constater que 37 % (Messimy) et 40 % (Chaleins) du parc est encore des bacs de 240 l (SMIDOM : 8 % et Ex-Bords de Veyle : 27%). La moyenne de présentation à l'année sur la base des 7 premiers mois serait de 26 contre 12,5 pour le SMIDOM. Une opération de distribution de composteurs sera faite sur ces deux communes.

Monsieur Jarret présente à l'assemblée les modifications des statuts du SMIDOM qui doivent être votés afin d'intégrer les communes de Chaleins et Messimy au périmètre du SMIDOM.

### Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Approuve** l'intégration des communes de Chaleins et de Messimy-sur-Saône au SMIDOM Veyle-Saône,
- **Approuve** les modifications à apporter aux statuts du SMIDOM Veyle-Saône du 07 juin 2007 et du 31 janvier 2018.

### Article 1. – Périmètre géographique

Le SMIDOM Veyle-Saône est composé de la communauté de communes Val de Saône Centre (**15 communes**) et de la communauté de communes La Veyle (**18 communes**),

**Article 2.** – Le SMIDOM Veyle-Saône est un syndicat à la carte au sens de l'article L05212-16 du code général des collectivités territoriales. Ses compétences, qui constituent des blocs indivisibles, sont les suivantes :

#### 1<sup>ère</sup> carte :

- ➔ Collecte des déchets ménagers et assimilés dont la collecte sélective et les déchèteries.
- ➔ Organisation et communication sur la redevance incitative et la réduction des déchets.

Adhèrent à cette carte la communauté de communes Val de Saône Centre et la communauté de communes La Veyle **pour la totalité de leur périmètre, soit respectivement 15 et 18 communes.**

## 2<sup>ème</sup> carte :

→ Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés incluant la création et l'exploitation des équipements nécessaires.

Adhèrent à cette carte la communauté de communes Val de Saône Centre **pour la totalité de son périmètre**. La communauté de communes La Veyle à l'exception des communes de Biziat, Chanoz-Chatenay, Chaveyriat, Mézériat, Saint-Julien-sur-Veyle et Vonnas.

## **12. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur Ferré explique le nouveau Comité Syndical aurait dû élire en 2020 les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Compte tenu des marchés en cours il y aura lieu de procéder à cette élection. La prochaine CAO aura lieu le 15 octobre 2021.

Considérant qu'outre le président, membre d'office, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil syndical en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Décide** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**Membres titulaires :** A. Bigot de la commune de Cruzilles les Mèpillat, B. Alban de la commune de Montmerle sur Saône, M. Dubost de la commune de Saint André d'Huiriat, J.M. Lux de la commune de Francheleins, D. Viot de la commune de Garnerans.

Nombre de votants : 26  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Siège à pouvoir : 5

**26 voix « pour » la liste complète.**

**Membres suppléants :** J.C. Aublanc de la commune de Pont de Veyle, R. Coffey de la commune de Peyzieux, C. Jacquet de la commune de Chaveyriat, J. Pallot de la commune de Cormoranche sur Saône, S. Varvier de la commune de Saint Etienne sur Chalaronne.

Nombre de votants : 26  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Siège à pouvoir : 5

**26 voix « pour » la liste complète.**

## **13. CARACTERISATIONS EFFECTUEES PAR LE SYTRAIVAL**

Le Sytraival a organisé plusieurs caractérisations des ordures ménagères : le 17 mai 2021 sur Vonnas, le 27 mai 2021 sur Grièges et Cormoranche sur Saône, le 02 juin sur Peyzieux et Montmerle sur Saône, le 04 juin sur Pont de Veyle et Thoisse.

Monsieur Aublanc signale que le Smidom a un taux de refus de tri plus important que le Sytraival.

Le tableau ci-dessous par type de déchets la production théorique moyenne par habitant et par an :

	en kg par habitant	Smidom	Sytraival
<b>Gisement bio</b>	<b>Déchets putrescibles</b>	<b>24,9</b>	<b>44,6</b>
	<b>Textiles sanitaires</b>	<b>19,9</b>	<b>34,7</b>
<b>Gisement ECT</b>	<b>Plastiques</b>	<b>18,9</b>	<b>34,5</b>
	<b>Fines &lt;20 mm</b>	<b>12,4</b>	<b>27,9</b>
<b>Gisement tri et déchèterie</b>	<b>Papiers</b>	<b>7,0</b>	<b>14,1</b>
	<b>Verre</b>	<b>5,0</b>	<b>8,3</b>
	<b>Cartons</b>	<b>5,1</b>	<b>9,7</b>
	<b>Métaux</b>	<b>3,5</b>	<b>5,9</b>
	<b>Textiles</b>	<b>2,8</b>	<b>6,7</b>
	<b>Compôsites</b>	<b>2,1</b>	<b>3,2</b>
	<b>Combustibles non classés</b>	<b>2,1</b>	<b>6,3</b>
	<b>Incombustibles non classés</b>	<b>2,0</b>	<b>4,8</b>
	<b>Déchets dangereux</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>
	<b>Total</b>	<b>107,0</b>	<b>202,2</b>

#### 14. QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place de dépôts des déchets verts à plat par DCR 01 situé à Baneins. :
  - 95 déposants du 07 juillet au 31 août 2021 (origine VDSC) dont des communes.
  - 252 kg poids moyen d'un dépôt.
  - Retours positifs : facile d'accès, plus rapide, logique d'un point de vue environnement.
  - Un point négatif : difficile de trouver l'adresse.
  - Aménagement sommaire, signalisation sur place à revoir.
- Mise en place de la filière REP Mégots « Alcome » :
  - À terme (2 ans) pour les communes en mixte rural (inf. à 5000 h) 0,50€/hab.
  - Mais actions à entreprendre par les communes.
- Christèle Foret intervient pour expliquer le 2<sup>ème</sup> concours des piles en école. 9 écoles inscrites pour l'instant. Clôture des inscriptions le 30 septembre 2021.

En novembre 2021 et en mai 2022, des opérations de broyage à domicile seront mises en place en lien avec l'association ESP à Tournus. Suite à la remarque de Monsieur Viot de nouvelles dates ont été programmées avec ESP pour des broyages à domicile les 23, 25, 26, 30 novembre 2021 et 02 décembre 2021.

Opération du broyage des sapins de Noël : dépôt volontaire des sapins sur un site dédié. Communication par la commune. Broyeur loué par le Smidom. Effectué par les agents communaux (1/2 journée). Transfert du broyeur entre communes par les agents. Planning fait par le Smidom.

Animations scolaires en primaire de novembre 2021 à mai 2022 : 42 classes de 11 écoles/communes du CE1 au CM2. Possibilité de nouvelles inscriptions. Thème : tri, recyclage et compostage.

Animations en collège : Thoisse (6 classes de 6<sup>ème</sup>). Possibilité d'avoir d'autres collèges inscrits.

Mag 6 : la maquette sera présentée à la commission composée de Madame Bigot, Messieurs Dupuit et Rabuel.

- L'entrepôt (DNR) du Sytraival à Quincieux a brûlé le 11 septembre 2021. L'incendie aurait été déclenché par une batterie au lithium. D'où l'importance du contrôle en haut de quai. A la déchèterie de Saint Jean sur Veyle, une moto électrique a été retrouvée dans les DNR.
- Mise en place de 2 colonnes aériennes OMR à contrôle d'accès aux Huguets sur la commune de Laiz. Sur 7 semaines de fonctionnement du 03/07 au 26/08 : 238 dépôts pour 41 logements. 5,8 dépôts par logement soit un peu moins de 1 dépôt par semaine. Pas de problème particulier. 2 colonnes disponibles en fin d'année. 4 autres en commande. Forte implication de Mme Korosec, élue de Laiz et habitante sur le site.  
Madame Korosec souligne que le PAV a un bon fonctionnement. Il y a eu qu'un dépôt sauvage. Quelques personnes sont déçues du système mis en place. Respect de la propreté du PAV.
- A la suite d'installations des gens du voyage sur les communes de Messimy et Saint Etienne sur Chalaronne, le Smidom a mis en place une benne sur chacune des communes.
- Agenda du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 :

Octobre 2021 : Bureau n°10 le vendredi 15 octobre 2021.

Novembre 2021 : Comité Syndical n°11 le vendredi 05 novembre 2021.

Décembre 2021 : Bureau n°11 le vendredi 03 décembre 2021

Comité Syndical n°12 le vendredi 17 décembre 2021.



Le Président,  
Paul FERRE